



Bureau Confédéral - 33 Rue des Vignoles, 75020 Paris

Communiqué de presse du 31 Décembre 2015

Une Constitution sécuritaire

L'extrême droite le revendique, le gouvernement socialiste veut l'écrire dans la Constitution : **état d'urgence permanent et déchéance de la nationalité.**

La CNT ne s'est jamais trop leurrée sur l'État de droit et la Constitution de la V^{ème} République. L'État reste celui des dominants. **Mais banaliser l'état d'urgence, c'est pérenniser une situation d'exception.** Inscrire dans la constitution « la déchéance de nationalité pour les binationaux nés français », c'est rompre avec le principe d'égalité, censé être le fondement de cette Constitution : « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits »

Les gouvernants qui perpétuent la politique du pire :

Le 16 juillet 1940, l'État français promulguait une loi relative à la «procédure de déchéance de la qualité de français. Les résistants et les juifs en furent les premières victimes.

La déchéance de la nationalité aura pour conséquence d'inscrire dans la **loi l'idée d'une privation de droits sur des motifs arbitraires.** On ne sera plus seulement jugé pour des délits mais frappé-e-s d'interdit en raison de sa naissance.

Ces socialistes revendiquaient hier, le droit de vote pour les « étranger-ères » aux élections locales **et aujourd'hui par ces mesures, ne font que le lit des idées les plus réactionnaires,** racistes et xénophobes.

Nos malheurs viendraient de l'Étranger... ? Ce refrain est ancien. Rappelons-nous que la Commune et sa République Universelle boutaient déjà ce vieil adage, étranger-eres et parisien-nes votant et luttant ensemble sur les barricades. L'immigration c'est le groupe Manoukian luttant contre le nazisme, les Républicain-es espagnol-es libérant Paris, les femmes et les hommes sans-papiers qui assurent les tâches les plus ingrates de la société...

Nos malheurs viennent de l'État et du patronat, toujours prêts à raviver la figure de l'Étranger pour mieux nous diviser. Notre ennemi, c'est notre maître (la classe bourgeoise et le patronat), voilà un mot d'ordre toujours vrai.

L'état d'urgence contre les libertés publiques :

L'état d'urgence, ce sont « des mesures placées sous le plein contrôle du juge administratif », autrement dit les pleins pouvoirs aux préfets et à la police. Depuis le 13 novembre 2015, ce sont 360 assignations à résidence, 2898 perquisitions, des grèves auto-censurées, des manifestations interdites, des couvre-feux et des convocations dans les commissariats de dizaines de militant-es du mouvement social, des gardes-à-vue « préventives ». Les assignations à résidence pendant la cop21 ont déjà prouvé **que l'État n'a aucun scrupule à utiliser ces lois pour empêcher toute contestation sociale. L'état d'urgence, c'est la répression tous azimuts, bien au-delà de la « guerre contre le terrorisme ».**

Après le changement de constitution, des lois encore plus liberticides **seront adoptées pour réduire nos libertés de réunion, de manifestation, d'organisation et d'expression.** Les conséquences seront comparables voir pire que celles que subit la population espagnole avec la Loi «Mordaza » ou les opérations policières « Pandora ».

Ces attaques sont graves, car elles privent finalement l'ensemble des travailleuses et des travailleurs des libertés publiques !

La CNT exige :

-Le retrait de l'Etat d'urgence ;

-L'abandon de toutes poursuites judiciaires envers l'ensemble des militants et des militantes ;

-L'abandon de la proposition d'inscrire dans la constitution « la déchéance de la nationalité » et revendique la régularisation de tous-tes les sans papiers sans condition ;

En France comme ailleurs, imposons le rapport de force, contre les lois imposées par la bourgeoisie et le patronat !

La CNT.